mort du maître. C'est alors seulement qu'éclata la dissidence. M. Littré se ligua avec madame Comte — celle que le fondateur du positivisme appelle, dans son testament, « mon indigne épouse, » — pour disputer à ses exécuteurs testamentaires la possession de ses papiers, qu'ils voulaient trier, desquels ils voulaient exclure tout ce qui portait la tache religieuse. Le procès, commencé en 1857, ne se termina que le 25 février 1870, par un jugement qui déboutait M. Littré et madame Comte de leurs prétentions.

» Il nous a paru intéressant de dégager ainsi les vraies situations et de dissiper une équivoque entretenue soigneusement, dont le Grand-Orient paraît avoir été dupe comme le public, en réduisant à ses proportions purement individuelles le positivisme apocryphe de M. Littré, et en jetant bas l'enseigne dont il persiste à se parer. Mais, du reste, la discussion n'avait pour nous qu'un intérêt de curiosité pure : il n'y a rien de changé en France parce qu'il y a un positiviste de moins et un franc-maçon de plus. »

—

Dans la séance extraordinaire du conseil municipal de Toulouse, le maire de cette ville a fait un rapport sur la situation des quartiers inondés. La circulation est redevenue libre sur la plus grande partie des chemins vicinaux.

Lecture a été donnée au conseil d'une lettre du général de Salignac-Fénelon, qui constate le décès de deux soldats de la garnison, victimes de l'inondation.

Une commission spéciale, composée de MM. Leygue, Baqué et Plassan, a été chargée de régler les indemnités à accorder aux familles de ces malheureux.

Enfin, dans cette même séance, M. Passerieu, conseiller municipal, a donné lecture de la déclaration suivante :

« A la suite de l'inondation, on a transporté les incurables de l'hôpital de la Grave à l'Hôtel-Dieu; les malades de l'Hôtel-Dieu ont été évacués sur l'hôpital militaire.

» Le conseil d'hygiène publique et de salubrité de Toulouse a déclaré, paraît-il, qu'on devrait laisser séjourner dans l'hôpital militaire, jusqu'au 1er octobre prochain, les malades civils qui ont été transférés dans cet établissement.

» Malgré cette décision, à laquelle aurait participé M. le maire, en sa qualité de membre né du conseil d'hygiène, on a réintégré les incurables dans leur ancien logement, hospice de la Grave. Cependant les murs de cet asile hospitalier menacent ruine, les jardins sont couverts de limon; il y a là un véritable danger pour les incurables.

» Quant aux malades de l'Hôtel-Dieu qui résidaient encore à l'hôpital militaire, ils ont été réintégrés à leur ancien domicile. Or, l'état de l'Hôtel-Dieu ressemble beaucoup, au point de vue de l'hygiène, à l'état dangereux de l'hôpital de la Grave.

» Il convient de signaler ces faits à l'administration pour qu'elle prenne les mesures qui lui paraîtront nécessaires dans l'intérêt des malades de nos hôpitaux.

» Le maire a répondu que ces faits étaient d'une gravité incontestable et que l'administration aviserait. »

—

M. Ebelot, ancien maire de Toulouse, a, dit une feuille locale, reçu l'assurance que le Crédit foncier donnerait toutes facilités aux propriétaires inondés pour la reconstruction de leurs maisons.

—

M. Athanase Coquerel, dont nous avons annoncé la mort, a succombé aux suites d'une phlébite (inflammation de la membrane qui enveloppe les veines) qui durait depuis dix-huit mois, et qui s'est compliquée d'une bronchite aiguë au moment où on le croyait hors de danger.

Ses obsèques ont eu lieu hier à Fismes, près de Reims, avec une grande simplicité. M. Athanase Coquerel laisse un travail considérable inachevé qui a pour titre : *Histoire comparée des religions*.

—

On écrit de Versailles qu'il y a chaque jour, dans les couloirs de l'Assemblée, des altercations très vives entre le groupe Gambetta et le groupe des ultra-radicaux Louis Blanc, Madier de Montjau, Marcou, Naquet, etc. Ils sont une soixantaine. Si le citoyen Gambetta revenait au pouvoir, il ne tarderait pas à être débordé, renversé, déporté ou fusillé par les violents qui sont toujours les maîtres dans les temps de révolutions.

—

Les gauches guettent l'occasion où ils se croiront en majorité sur les bancs de l'Assemblée, pour provoquer, avant la fin de la session, quelque incident. Les membres conservateurs feront donc bien de se tenir sur leurs gardes et de ne pas s'absenter avant le 4 août.

—

On annonce deux interpellations : l'une au duc Decazes sur la violation de notre neutralité dans les affaires d'Espagne par la facilité donnée au gouvernement de don Alphonse de faire passer sur le territoire français le matériel de guerre destiné aux généraux alphonsistes pour assiéger la Seo d'Urgel. Il y a là une atteinte très grave au droit des gens et il sera curieux de voir comment elle pourra être justifiée par le duc Decazes.

La seconde interpellation viendrait de la gauche et serait relative à l'ajournement de la levée de l'état de siège et de la présentation de la loi de la presse.

—

M. l'abbé Caval, supérieur-général des Sulpiciens, souffrant et très-fatigué depuis plusieurs années, vient de faire agréer sa démission. Par suite, les douze sulpiciens préposés électeurs, qui, pour la plupart, résident en province, ont été convoqués et se sont réunis en conseil à Paris. Ils ont élu pour supérieur-général M. l'abbé Icard, supérieur du grand séminaire de Paris. M. l'abbé Caval doit se retirer au grand séminaire de Toulouse.

—

Le projet de canalisation de la Seine entre Paris et Rouen, préparé par M. l'ingénieur en chef Krantz, vient d'entrer dans une phase nouvelle qui semble devoir être favorable à cette intéressante conception. On sait que les études de M. Krantz l'ont conduit à proposer de creuser le lit de la Seine sur une profondeur de 3m20 correspondant à un tirant d'eau de 3 mètres. Au moyen de cette amélioration, la Seine pourrait transporter jusqu'à Paris des bateaux d'un tonnage triple de celui qu'elle admet actuellement. Nous apprenons que M. le Ministre des Travaux publics vient de soumettre le projet de M. Krantz à une commission composée de trois inspecteurs des ponts-et-chaussées : MM. Graeff, Jégon d'Herbeline et Chatoney. D'après les évaluations de M. Krantz, la dépense de cette opération s'élèverait à 18 millions, mais elle serait recouvrée rapidement au moyen d'une légère taxe spéciale sur la batellerie.

—

Les journaux mentionnent que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la signature des fonctionnaires. Le ministre se plaint des nombreuses signatures illisibles mises au bas des actes publics. Il ajoute que les pièces signées illisiblement seront renvoyées à l'expéditeur. Cette circulaire clichée se promène depuis tantôt vingt années, tous les trois mois, dans les bureaux, en vertu des prescriptions réglementaires. Les signatures sont toujours aussi illisibles. Les fonctionnaires qui se distinguent par les hiéroglyphes indéchiffrables de leur signature sont les procéduriers et les receveurs d'enregistrement. Sur presque tous les actes de greffiers, notaires, huissiers, on trouve invariablement cette mention :

» Enregistré le...

» *Signé* : ....
(illisiblement).

—

Le *Figaro*, racontant l'arrivée à Paris du sultan de Zanzibar, nous a fait cadeau de quelques phrases tout à fait monumentales.

« Sa Hautesse et les dignitaires ou conseillers intimes qui l'accompagnent n'avaient qu'un souci : retrouver la malle où l'on avait emballé, au départ de Calais, la boussole qui ne les quitte jamais dans leurs déplacements. Les seigneurs africains voulaient, avant tout, remercier le ciel de leur heureux voyage et se prosterner dans la direction de la Mecque, ainsi que l'ordonne le prophète à tous les croyants. Or, comment reconnaître, dans un salon de l'hôtel du Louvre, le *point cardinal* où s'élève la grande mosquée ?... Il fallut avoir recours à l'aiguille aimantée. Dès que l'instrument fut extrait du colis qui le contenait, et que sa *pointe eût arrêté ses oscillations du côté de la Cité sainte*, le sultan et sa suite s'inclinèrent. »

Ce récit nous a rendu profondément rêveur. Combien donc la boussole du sultan possède-t-elle de points cardinaux ? Aurait-elle des points cardinaux aussi nombreux que les rayons de la rose des vents ? Quelle richesse alors et comme les orientaux dépassent les pauvres Européens qui, en fait de points cardinaux, n'ont jamais pu atteindre que le maigre chiffre de quatre !

Ces Zanzibariens nous rendraient des points !... Mais ce qui devient plus splendide encore, c'est l'aiguille de cette boussole qui s'arrête du côté de la Mecque, c'est-à-dire en plein sud-est. Qui pouvait s'attendre à une telle merveille ? Et cette révélation nous est faite juste au moment où s'ouvre l'exposition des sciences géographiques et maritimes, comme pour dire à ses organisateurs : Vous avez cherché des boussoles de tous pays, de toute espèce, leurs aiguilles arriérées et monotones s'obstinent, on ne sait vraiment pas pourquoi, à se tourner vers le nord. Eh bien ! il vous manque une boussole de Zanzibar, dont l'aiguille s'arrête au Sud-Est. Goutez-y !

—

On se souvient du fameux procès Beecher Tilton qui a causé tant de bruit aux Etats-Unis. Le correspondant américain de la *Gazette de France* en raconte l'issue, qui est bien typique :

Le jury n'a pu se mettre d'accord, et l'affaire en est restée là. C'était une rude tâche pour les jurés que de prononcer dans une affaire pareille. Il paraît qu'on les a tenus assez longtemps sous clef, et qu'ils ont dû passer une nuit au tribunal, mais ils ont pris ce contre-temps en philosophes. On raconte même une histoire assez comique.

L'un des jurés, M. Carpantier, homme d'une énorme corpulence, le comique de la pièce, avait fait prendre chez lui un matelas qui devint l'objet de la convoitise de ses compagnons, obligés de dormir sur une table, sur un banc ou sur une chaise.

Personne cependant n'osait en priver son légitime propriétaire dont la graisse semblait cependant suffisante pour protéger les os. Au lieu de reconnaître ces bonnes dispositions à son égard, M. Carpentier se mit à ronfler de telle façon qu'il devint impossible de dormir.

Son voisin alors le fit reculer tout doucement et se substitua à lui sur le matelas, qui bientôt passa à un autre par droit de conquête, puis à un troisième, et ainsi de suite.

Cette prise et reprise du matelas dura toute la nuit, et le lendemain matin le jury n'était pas d'accord sur le verdict.

Ainsi se termine ce procès célèbre.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 27 juillet.

On assure que, en raison de la résolution adoptée par le centre gauche, M. Brisson renonce à sa proposition relative aux élections partielles; et malgré les espérances tout haut formulées par quelques radicaux il est à croire que la fin de la session se passera sans incident notable. Il n'est même pas certain que toutes les lois de finances puissent être votées avant le 4 août. Quant à la loi sur le sénat, c'est tout au plus si elle pourra être votée en troisième lecture. On sait que, aux termes du règlement, il doit y avoir entre deux délibérations un intervalle de cinq jours; or, il est possible que la loi sur le sénat soit votée aujourd'hui en deuxième lecture, donc d'ici au 4 août inclusivement, le temps matériellement ne fera pas défaut pour la troisième délibération, à moins que des députés de la droite ne s'avisent de présenter de nouveaux amendements, ce qui n'est pas vraisemblable.

Reste donc la loi électorale qui sera réservée entière pour la prochaine session. On a fait courir le bruit que les gauches pourraient bien tenter avant le 4 août quelque coup de surprise; certains députés de la gauche en ont même témoigné le désir. Mais à mon avis ce ne sont là que des cancans sans conséquence. Il y a déjà autant de vides sur les bancs de la gauche que sur les bancs de la droite, et si les radicaux voulaient essayer quelque manœuvre en dehors de la loyauté parlementaire, la droite n'aurait qu'à s'abstenir et l'Assemblée ne se trouverait plus en nombre suffisant pour prendre une résolution.

Bon gré mal gré, il faut donc que l'opposition ministérielle se résigne, mais elle ne le fait pas sans protester et sans menacer. Ainsi la *République française* accuse ce matin M. Buffet de n'avoir déterminé la chambre à prendre des vacances de trois mois que pour avoir le temps de travailler le corps électoral avec le concours des fonctionnaires nommés par MM. de Broglie, de Fourtou et maintenus par lui. Mais elle lui prédit une éclatante défaite que doit lui infliger le suffrage universel.

Il est certain que cette menace se réalisera si les conservateurs n'emploient pas utilement le temps des vacances et les mois qui s'écouleront avant les élections générales pour organiser leurs comités et leurs moyens de propagande. Tout est là, nous ne saurions trop le répéter.

Il ne faut pas que les conservateurs comptent sur les divisions du parti républicain, de la scission qui s'opère entre les intransigeants conduits par M. Louis Blanc et les politiciens de l'école de M. Gambetta. Au moment des élections ces dissidences s'effaceront, et l'on peut être assuré que nulle part, soit avec le scrutin de liste, soit avec le scrutin d'arrondissement, un républicain ne fera concurrence à un autre républicain. Il faut que les conservateurs soient bien convaincus que leurs adversaires observeront une rigoureuse discipline.

Le sultan de Zanzibar est parti hier soir, se rendant directement à Marseille. Il nous reste ici un autre prince exotique; mais celui-là n'est pas le vassal des Anglais comme le sultan de Zanzibar, il est le vassal des Hollandais et s'appelle Ruden-Saleh. Il paraît qu'il est venu en France pour recruter une troupe d'opéra afin d'amuser ses sujets et la colonie cosmopolite de l'île de Java.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 juillet

M. RICARD, président.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après l'adoption du procès-verbal et de quelques projets d'intérêt local l'Assemblée discute le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 3,000,000 de francs pour la liquidation des dépenses du nouvel Opéra.

M. de Lorgeril combat le projet.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, fait remarquer qu'il ne s'agit que de dépenses déjà faites.

M. Testelin rappelle que M. Caillaux, lorsqu'il n'était pas encore ministre, trouvait les dépenses pour l'Opéra excessives.

L'orateur ajoute qu'il votera contre le projet.

Le projet est adopté par 347 voix contre 147.

M. Tesserenc de Bort dépose le rapport de la commission sur les sucres, et demande l'urgence.

La Chambre consultée, adopte l'urgence.

L'Assemblée reprend la 2e délibération sur le projet de loi organique relatif aux élections des sénateurs.

M. Buffet, vice-président du conseil, annonce que la commission a adopté la rédaction proposée par le gouvernement sur l'article 14.

Cette rédaction porte que les réunions électorales pour la nomination des sénateurs seront régies par la loi du 6 juin 1866 et ne seront autorisées que sur la déclaration de 7 électeurs de l'arrondissement.

M. Raudot développe un amendement interdisant à tout éligible de se présenter comme candidat aux électeurs sénatoriaux.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. Christophle, rapporteur, déclare qu'il n'est pas nécessaire d'exiger la signature de 7 électeurs.

Il donne lecture d'un discours prononcé par M. Buffet au corps législatif en faveur de la liberté des réunions électorales.

M. le général Loysel dit qu'en présence de la déclaration de la commission, la nouvelle rédaction proposée par le gouvernement n'offre pas assez de garanties.

M. Buffet fait remarquer qu'il y a une différence profonde entre les élections des députés et celle des sénateurs.

Il ajoute qu'avant de prendre le pouvoir, il n'était pas l'allié de M. Christophle et qu'il ne le deviendrait pas non plus s'il quittait le pouvoir. (Applaudissements à droite.)

Un scrutin est ouvert sur le nouvel article 14, qui est adopté par 601 voix contre 20, sur 621 votants.

L'article 15, dans la nouvelle rédaction porte que les délégués toucheront une indemnité de 1 fr. 25 par myriamètre, est adopté par 479 voix contre 133.

M. Dufaure, garde des sceaux, demande qu'on inscrive dans l'article 15 le principe de la comptabilité du mandat de sénateur avec certaines fonctions, en y apportant quelques dérogations.

L'orateur demande à la Chambre de se prononcer immédiatement sur la question de principe.

M. E. Picard répond qu'il est impossible de se prononcer sans avoir sous les yeux le texte complet des articles rédigés comme le propose le gouvernement.

Les articles 18 et 22 avaient été réservés.

Sur l'article 22, M. Dufaure demande que les fonctions de premier président et de président n'entraînent pas l'inéligibilité dans les départements dépendants de leur ressort.

M. Christophle, rapporteur, défend la rédaction de la commission.

Les 2 premiers paragraphes de l'article 22 de la commission sont adoptés.

Les autres paragraphes et l'ensemble de l'article sont également votés.

Sur l'article 18, M. Dufaure défend le principe de la compatibilité, qui est combattu par M. Christophle, rapporteur.

Le premier paragraphe de l'article de la commission, est rejeté par 371 voix contre 277.

M. Dufaure fait connaître que le gouvernement demande l'incompatibilité entre les fonctions de sénateur et celles des conseiller d'Etat, de maître des requêtes, de préfet, de membre d'un parquet de cour d'appel et de tribunal de 1re instance, de trésorier-général, de receveur particulier et d'employé de ministère.

La commission accepte cette rédaction, qui est adoptée par l'Assemblée.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle passera à une 3me lecture, qui aura lieu lundi.

Le projet de loi tendant à réprimer les fraudes contraires au monopole des allumettes est mis à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 6 h. 20.

ETRANGER

ESPAGNE. — L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

Hendaye, 27 juillet, 1 h. du soir.

Les bataillons du centre ont reçu un nouvel armement. Le roi a fait une allocution aux députations des provinces qui prennent des mesures de rigueur contre l'ennemi.

Deux cents familles expulsées par les alphonsistes sont arrivées à Estella.

On y remarque beaucoup de vieillards, de femmes, et jusqu'à des malades dans leur lit.

Les forces qui incendiaient les moissons en Navarre et en Guipuzcoa ont été repoussées.

Le bombardement des villes de la côte cantabrique par l'escadre ennemie continue. Les dégâts sont assez graves.

Télégraphie carliste

Hendaye, 27, 11 h. 52, matin.

A l'occasion de la fête de St-Jacques, patron de l'Espagne, le roi s'est approché de la sainte table. Plusieurs chefs ont imité ce noble exemple.

A sa sortie de l'église de Tolosa, Sa Majesté a été chaleureusement acclamée, et a reçu les autorités et plusieurs personnes.

Samedi 25, la brigade valencienne, arrivée dernièrement, après avoir reçu de nouveaux fusils, a été passée en revue par Sa Majesté, qui a daigné serrer la main de plusieurs de ces braves.

L'émotion des valenciens et des témoins de cette scène touchante est indescriptible.

Nos juntes s'occupent activement de la misère des familles expulsées par le ministère-régence, et dont le nombre augmente de plus en plus.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les récoltes

Un des points sur lesquels la presse économique est actuellement le plus en désaccord, c'est celui du résultat définitif de la récolte de 1875. Un certain nombre de journaux spéciaux ont passé presque sans transition d'une opinion entièrement favorable à un découragement presque complet. Les pluies, les inondations du Midi, les orages derniers, tout enfin est devenu pour eux un sujet de craintes les plus exagérées. Les pluies et les orages avaient compromis toutes les récoltes, les désastres causés par les inondations ne devaient pas être évalués à moins de 400 ou 500 millions.

De pareils bruits, répandus avec précipitation, et ce n'est même avec légèreté, ne pouvaient que favoriser la spéculation; aussi s'en est-elle emparée autant qu'elle l'a pu. En cinq semaines les blés, sur le marché de Paris, ont monté de 3 fr. les 100 kilogrammes. La hausse a été plus considérable encore sur les places maritimes, telles que Marseille et Bordeaux, qui, plus à proximité des contrées dévastées, ont reçu des demandes plus abondantes. Les farines ont été tenues dans les mêmes proportions que les grains. Il y a huit jours encore, on annonçait une prochaine et constante élévation des cours.

Pour nous, nous avons résisté autant que nous l'avons pu à une tendance que rien ne nous semblait justifier. Tout en reconnaissant que les tristes événements dont nous étions les témoins commandaient une réserve momentanée, nous avons exprimé la pensée qu'il n'y avait lieu d'engager l'avenir à la hausse, et que les détenteurs qui se maintenaient dans cette espérance faisaient fausse route. Enfin, nous avons cru devoir donner le conseil d'attendre, pour faire la moisson, jusqu'à l'extrême limite possible de temps, car nous espérions la cessation des pluies et le retour de la chaleur.

Ces prévisions se sont réalisées. Bien que les prix atteints n'aient pas encore fléchi, on constate une situation très expectante entre vendeurs et acheteurs. La hausse des cours a amené sur les marchés une quantité telle de blés vieux qu'elle autorise à croire qu'il en existe en réserve pour trois ou quatre mois de consommation. Dans ces conditions, une récolte même au-dessous de la moyenne n'aurait rien d'absolument inquiétant. Mais les quelques beaux jours survenus, des espérances meilleures sur la fin de juillet, donnent dès à présent une meilleure allure au marché et ramènent la confiance. Les céréales non abattues gagnent beaucoup sur pied ; or, le rendement final doit être sérieusement augmenté par cette amélioration.

On fait aussi la réflexion que les légumes et le vin promettent un rendement abondant, susceptible de faire compensation à une notable insuffisance des céréales. Enfin, on est fixé sur l'étendue du mal causé par les inondations. Les pertes matérielles s'élèvent à 75 millions, dont 50 millions pour les récoltes, 20 millions pour les habitations et 3 millions pour les travaux publics. Si important que soit ce chiffre, il reste beaucoup au-dessous des évaluations de certaines feuilles alarmistes.

D'après l'*Echo de l'Est*, la préparation de la vigne a été rarement aussi importante et dans d'aussi bonnes conditions. La montre est admirable sur la Marne; la quantité, à moins d'orages excessifs et étendus, sera prodigieuse; on l'évalue à des chiffres inouïs que l'on n'ose pas citer. Des vendanges de 2e et 3e choix, dont le reliage est encore à faire, ont été vendues 12 fr. et au-delà. Aussi le prix des fûts hausse-t-il énormément; les fûts champenois ne se vendent pas au-dessous de 18 francs.

Nous venons de recevoir d'une source très sûre et très bien informée des renseignements sur la situation agricole de l'Est, particulièrement de la Meurthe et des Vosges. Les voici textuellement, et nos lecteurs verront qu'ils sont satisfaisants :

« Jusqu'à présent le blé, dans nos pays, n'a pas positivement souffert, et si le soleil et la chaleur succédaient promptement à cette longue série de pluies, nul doute que nous n'ayons une bonne récolte moyenne. Les avoines sont magnifiques, mais demandent encore de la chaleur. Les pommes de terre ont généralement très bien supporté l'humidité, sauf dans quelques terres où l'on commence à craindre la pourriture. La vigne ne progresse pas; mais elle avait au moins quinze jours d'avance; elle peut attendre un peu sans que rien soit compromis. Le houblon, qui est une culture très importante de nos départements, est de toute beauté, ainsi que le tabac; cependant, pour ce dernier, on redoute que la feuille ne soit trop aqueuse. La coupe des seigles est à peu près terminée; elle a été contrariée par des pluies continuelles, et on n'est pas fixé sur le rendement, que l'on n'estime pas devoir être beau. Le temps est favorable, et le baromètre à une tendance à remonter. »

De tout ce qui précède, il est démontré pour nous que les baissiers ont fait une mauvaise campagne. Consciemment ou non, ils ont semé dans les esprits une perturbation qui n'a profité qu'aux spéculateurs dans le mauvais sens du mot, c'est-à-dire aux agioteurs qui cherchent dans la prévision des cours à venir, non l'équilibre à des besoins réels, mais un simple élément de jeu et des gains moralement illicites. RÉNÉ DE LAHAYE.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

—

Un assez grand nombre de nos hommes politiques sont en ce moment à Anzin.

On cite MM. Thiers, d'Audiffret-Pasquier, Casimir Périer, de Chabaud-Latour, de Witt, etc., etc.

—

Souscriptions reçues au bureau du journal.

Deux anonymes	1,97
Produit d'une semaine de billard (estaminet de la *Coupe d'Or*)	15,»»

Les tisserands à la main de la maison Ch. Wattinne et Cie, (2e versement)

Dubrunfaut Louis 40 c.; Olivier Pierre 20 c.; Delahaye T. 50 c.; Plouvier E. 40 c.; Lorthioir A. 15 c.; Havrin P. 50 c.; Duthoit Henri 50 c.; Pipart J.-B. 25 c.; Wa[illegible] Aimable [illegible]; Bodart Henri 25 c.; [illegible] F. 25 c.; Plouvier C. [illegible] c.; [illegible] Clovis 50 c.; Leman F. 25 c.; Vandaerwembergh Henri 20 c.; Deldalle Louis 10 c.; Duheur François 50 c.; Cardon Louis 50 c.; Lefebvre J.-B. 15 c.; Despamcelle Victor 20 c.; Lejeune Hubert 50 c.; Dagre Emile 50 c.; Lepoutre Henri 50 c.; Rasson A. 20 c.; Veldeman F. 70 c.; Lasbens Marie 1 f.; Chuffart F. 50 c.; [illegible] C. [illegible] c.; [illegible] A. 20 c.; Delannoy Pierre 50 c.; Lorthiois Louis 20 c.; Lepoutre Désiré [illegible] c.; Parent Amélie 50 c.; Liévin Henri 50 c.; Florin A. 25 c.; Lepoutre Jules 15 c.; Rasson A. 20 c.; Poulin Ferdinand 75 c.; Decomte Rodolphe 20 c.; [illegible] Louis 25 c.; [illegible] 25 c.; [illegible]wel F. 20 c.; Deffrenne J.-B. 50 c.; Lasbens C. 50 c.; Duez Henri 25 c.; Descourcelle Henri 20 c.; Pipart Henri 30 c.; Dubus A. 30 c.; Deplechin J.-B. 25 c.; Deplechin Jules 25 c.; Grimonpont F. 25 c.; Delespierre A. 50 c.; Merchez Charles 50 c.; Plouvier Henri 50 c.; Ghesquierre Joseph 30 c.; Vandebrouck A. 10 c.; Lepoutre Louis 25 c.; Hallumié R. 25 c.; Lepoutre R. 20 c.; Bourguis Pierre 25 c.; Duscalier J. 25 c.; Vaneste Charles 15 c.; Delcroix E. 30 c.; Plume Louis 50 c.; Delbecque Désiré 20 c.; Englebert Louis 20 c.; Delannoy Louis 50 c.; Fleurquin J. 50 c.; Foiret A. 25 c.; [illegible] 20 c.; Samain Louise 10 c.; Leman Marie 50 c.; Heye Henri 20 c.; [illegible]bergh 40 c.; Loucheur J. 50 c.; Descourcelle T. 50 c.; Desobry Louis 50 c.; Kennebrouck E. 40 c.; [illegible] D. 10 c.; Bauters Marie 10 c.; Descourcelle Henri 20 c.; Leclercq Louis 25 c.; Schap M. 50 c.; Lerat C. 50 c.; Vandesteere P. 50 c.; Delnatte Pierre 20 c.; Castel Henri 20 c.; Havrin T. 50 c.; Debuquoy Joseph 50 c.; Kennebrouck F. 10 c.; Delcambre Henri 50 c.; Dubeyne Jules 40 c.; Delespaul Henri 50 c.; Delechin Alfred 25 c.; Plateau Jules 50 c.; Bouvignies A. 25 c.; Deplechin Elie 50 c.; Briet Michel 50 c.; Delespaul H. 40 c.; François Marcel 15 c.

Total 35 20

—

Nous extrayons du 3e supplément à l'*Annuaire des Douanes* les nominations et promotions suivantes concernant le département du Nord :

Rang du 1er juin.

MM. Brajeux, sous-inspecteur de 1re classe au Hâvre, inspecteur de 3e classe (sédentaire) à Lille.

Carret, commis de 1re classe à Deûlémont, commis de 1re classe à Orchies.

Déborde, sous-inspecteur de 1re classe à Dunkerque, inspecteur de 2e classe à Montbéliard.

Dumolin, inspecteur de 2e classe à Lille, inspecteur de 1re classe à Boulogne.

Dupagny, brigadier, commis de 2e classe à Deûlémont.

Largé, commis de 2e classe à Orchies, commis attaché à la direction de Lille.

Vitry, commis principal de 1re classe à Honfleur, vérificateur de 1re classe à Roubaix (création).

Rang du 1er juillet.

MM. Bégué, vérificateur de 2e classe à Jeumont, vérificateur de 1re classe à Fécamp.

De Cures, commis de 2e classe à Dunkerque, commis de 1re classe à Paris.

Delaunay, vérificateur de 1re classe (2,100) à Fécamp, vérificateur de 1re classe (2,400) à Dunkerque.

Férec, vérificateur de 1re classe à Dunkerque, sous-inspecteur de 2e classe à Vintimille.

Fontaine, lieutenant de 3e classe à Marcq-en-Barœul, élevé à la 2e classe.

Loth, commis principal de 2e classe à Jeumont, vérificateur de 2e classe à la même résidence.

Narrat, brigadier, lieutenant de 3e classe à Wez-Macquart.

Ogée, lieutenant à Wez-Macquart, receveur à Seau.

Paulinier, sous-inspecteur de 2e classe de Vintimille à Dunkerque.

Raguet, commis de 2e classe à Feignies, commis de 1re classe à Jeumont.

Tortel, vérificateur de 1re classe à Dunkerque, porté à 2,400.

Baltet, aspirant surnuméraire, surnuméraire à Valenciennes.

—

La Grande-Harmonie de Roubaix se rend à Amsterdam à la demande du Cercle des négociants de cette ville pour y donner une série de concerts les 7, 8, 9 août prochain.

Les membres honoraires pourront profiter du prix réduit accordé pour le voyage, soit 20 francs aller et retour.

Une liste de souscription sera ouverte au Cercle jusqu'au samedi 31 juillet courant, à midi, terme de rigueur.

—

Dans une Soirée musicale donnée récemment au Cercle de la Grande-Harmonie, au profit des Inondés du Midi, on a beaucoup applaudi un chant nouveau : « *Devoir ou Charité* », paroles et musique de notre concitoyen M. Henri Dupont.

Ce chant vient d'être imprimé et se vend chez les libraires, au profit des Inondés. En voici la dernière strophe :

Des malheureux nous sommes solidaires !
Toulouse, le Nord vous entend ;
Il a gémi de vos misères,
Comptez sur la main qu'il vous tend ;
Et toi, la ville industrieuse,
Roubaix, toi, la ruche du Nord,
Toi, qui sans crainte d'un tel sort,
Grandis toujours, riche, puissante, heureuse ;
Par devoir ou par charité,
De Toulouse sèche les larmes ;
Et pour apaiser ses alarmes,
Donne ton or au nom de la fraternité !

—

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la Fanfare Delattre, sur le kiosque de la Grande-Place, jeudi prochain à 8 heures 1/2 du soir :

1. Allegre militaire.	MELLOT
2. Ouverture militaire.	BOUSQUET